

Découvrez les garanties MBTP HOSPIT

HOSPITALISATION Module obligatoire

Prestations garanties	Hospi 1	Hospi 2	Hospi 3
Honoraires chirurgicaux et médicaux	●	●●	●●●
Forfait journalier hospitalier	●●●	●●●	●●●
Frais de séjour	●●●	●●●	●●●
Chambre particulière		€€	€€€
Frais de séjour en maison d'accueil hospitalière		€	€
Nuitée d'accompagnement		€	€€
Télévision/téléphone			€
Frais de transport	●●	●●	●●
Assistance	✓	✓	✓

Un délai de carence est appliqué. Pendant les 6 premiers mois, l'adhérent bénéficiera des garanties du niveau Hospi 1, puis il aura accès au niveau Hospi 2 ou 3 selon la formule souscrite sauf en cas d'accident.

SOINS COURANTS ET KIT CONFORT Module facultatif

Prestations garanties	Soins 1	Soins 2
Analyses et examens de laboratoire	●	●●
Consultations généralistes et spécialistes	●●	●●●
Actes techniques médicaux, d'imagerie et d'échographie	●	●●
Honoraires paramédicaux ⁽¹⁾	●	●●
Médicaments - pharmacie	●	●
Kit confort : 5 séances ⁽²⁾		
Ostéopathe, acupuncteur, podologue, étiope, chiropracteur, diététicien, psychomotricien, psychologue, sophrologue, hypnothérapeute, homéopathe ⁽³⁾	€	€€

⁽¹⁾ Infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens.

⁽²⁾ En souscrivant à l'option facultative Soins courants, vous disposez de 5 séances par an et par bénéficiaire auprès des professionnels de santé cités dans le tableau de garanties ci-dessus, toutes disciplines confondues. Le montant de la séance est limité en fonction du niveau de garantie souscrit.

⁽³⁾ Disposant d'un diplôme d'État et d'un numéro ADELI ou RPPS.

Des services inclus dans votre contrat

Un **espace client dédié** accessible 24h/24 sur www.mutuelle-mbtp.com

- Analyse de devis
- Remboursements consultables en ligne
- Demande de prise en charge hospitalière

TIERS PAYANT

Pour éviter de faire l'avance des frais chez la plupart des professionnels de santé

NOEMIE

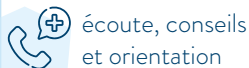
Service gratuit de télétransmission des informations entre la Sécurité sociale et MBTP

APPLICATION MOBILE

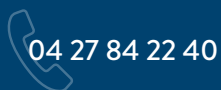
AVANTAGES, LOISIRS ET VACANCES

ACTION SOCIALE

L'assistance API SERVICES



Demandez votre devis personnalisé



API SERVICES bénéficie aux membres participants des organismes assureurs du GROUPE APICIL couverts directement par l'intermédiaire de leur entreprise par un contrat d'assurance complémentaire santé éligible, ainsi que leurs ayants droit au contrat. Document d'information non contractuel. Le détail et les modalités d'application (éventuels faits générateurs, limitations ou exclusions) sont décrits dans les conditions générales des garanties d'assistance valant notice d'information « API SERVICES ». FILASSISTANCE INTERNATIONAL - Société anonyme au capital de 4 100 000 euros, dont le siège est situé 108, Bureaux de la Colline - 92213 SAINT CLOUD Cedex - immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 433 012 689. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

MBTP SE - Mutuelle affiliée à la FNMF, régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée sous le n° 390 917 953 dont le siège social est situé 5 rue Jean-Marie Chavant 69369 Lyon cedex 07. Document non contractuel à caractère publicitaire - Voir détails et conditions dans les documents contractuels. Mars 2021 - SP21/FCR0120. Images utilisées sous licence de Shutterstock.com.

MBTP HOSPIT

Protégez-vous en cas d'hospitalisation

Votre surcomplémentaire



MBTP

■ GROUPE APICIL

Le saviez-vous ?

En 2019, 13 millions de personnes ont été hospitalisées dans les établissements de santé, soit près de 20 % de la population française. **Contrairement à ce que l'on peut penser, une hospitalisation n'est pas gratuite, y compris à l'hôpital public.**

Une hospitalisation coûte en moyenne

1 660 €

Une opération chirurgicale coûte en moyenne

4 564 €

Répartition des dépenses hospitalières :

Frais à la charge du patient

31%

69%

Remboursement Sécurité sociale

forfait journalier
chambre individuelle
frais d'hospitalisation restants
télévision, Internet
dépassements d'honoraires

frais d'hospitalisation honoraires chirurgicaux et médicaux
examens

MBTP HOSPIT, la surcomplémentaire qui réduit votre reste à charge

UNE SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ À COMPOSER



HOSPITALISATION
Module obligatoire

Réduisez votre reste à charge en cas d'hospitalisation :

- à la suite d'un accident, en cas de maladie ou de maternité
- pour des séjours en ambulatoire ou de longue durée
- pour toute la famille



SOINS COURANTS ET KIT CONFORT
Module facultatif

Souscrivez au module Soins courants pour vos dépenses de :

- consultations chez le médecin généraliste et les spécialistes
- pharmacie
- examens de laboratoire

Et profitez du Kit confort pour vos consultations de :

- médecines douces (jusqu'à 200 € de remboursement par an)

Les besoins de Sylvie - 42 ans et ses 2 enfants



« J'ai une complémentaire santé collective via mon entreprise du BTP, mais les garanties ne sont pas suffisantes si mes enfants doivent se faire hospitaliser en cas de blessure ou de maladie nécessitant une opération. Un accident est si vite arrivé ! »

49,12 €
par mois ⁽¹⁾

En souscrivant au niveau Hospi 2 de MBTP HOSPIT, Sylvie et ses enfants sont couverts en cas d'hospitalisation.

COMMENT FONCTIONNE LA SURCOMPLÉMENTAIRE DE SYLVIE ?

1

Assurance Maladie
Sécurité sociale

Prise en charge de la part Sécurité sociale à hauteur de **80 % des frais d'hospitalisation**

2

Employeur
Complémentaire santé

Prise en charge des **20 % restants des frais d'hospitalisation** et de certains frais annexes dans la limite des garanties du contrat

3

Sylvie
Surcomplémentaire

Remboursement supplémentaire pour les frais peu ou non pris en charge par le contrat de complémentaire santé